



Collaboration et soutien auprès de l'association Pole Sports France

Suite à la récente création de l'association *Pole Sports France*, la *Swiss Pole Sports Federation* (SPSF) souhaite apporter un soutien stratégique et administratif à la phase de développement du pole sport¹ en France.

Depuis deux ans, de nombreux athlètes Français participent aux championnats nationaux Helvétiques en compétition OPEN (compétition OPEN = athlètes n'ayant pas de compétition nationale IPSF² dans son pays) afin d'obtenir leur sélection pour les championnats du monde de pole sport.

Le président de la SPSF, Thomas Ruegger est heureux de voir autant de talents français autour des barres Suisse. Néanmoins, il déplore que seuls les athlètes d'un haut niveau (Elite) puissent y participer. En effet, lorsqu'un pays ne possède pas d'organisation représentant le pole sport dans son pays, avec sa propre compétition nationale, seuls les athlètes de la division Elite ont la possibilité de se présenter dans la compétition OPEN.

Si on se fie aux statistiques de participation des athlètes Suisses (2018 et 2019), les élites ne représentent que 30% de la globalité des participants. Ainsi, les deux tiers restants concernent les athlètes amateurs et professionnels qui n'ont pas l'opportunité de représenter leur pays aux championnats IPSF de pole sport. L'établissement et le développement de l'association *Pole Sports France* devient essentiel pour que l'ensemble des athlètes de pole sport Français (amateurs, professionnels et élites) puissent fouler le sol d'une compétition nationale dans leur pays.

L'*International Pole Sports Federation* (IPSF) est la seule organisation internationale de pole sport reconnue par la *Global Association of International Sports Federation*³ (GAISF) en tant qu'*Observer member*, depuis octobre 2017. Cette affiliation indique que la GAISF reconnaît que le pole sport respecte la Charte Olympique qui fixe les principes fondamentaux et les valeurs essentielles de l'Olympisme. Ce statut confère à l'IPSF et ses membres, associations et fédérations nationales, la jouissance d'être les seules autorités compétentes pour représenter les disciplines du pole sport dans leur pays respectif⁴.

¹ Par pole sport, on désigne un ensemble de disciplines normalisées par différents règlements stricts conférant l'un des aspects indispensables à la reconnaissance d'une discipline comme sport. Le pole sport rassemble ainsi les disciplines *Pole Sports*, *Artistic Pole*, *Para-Pole* et *Ultra Pole*, telles que définies par la Fédération Internationale de Pole Sport (IPSF).

² International Pole Sports Federation (IPSF) est la fédération faitière internationale qui représente l'organisation des fédérations et associations nationales. <http://www.polesports.org/>

³ <https://gaissf.sport/>

⁴ D'autres instances internationales organisent des compétitions en Europe et dans le monde mais ne bénéficient pas de la reconnaissance EXCLUSIVE de la GAISF.

© Swiss Pole Sports Federation (SPSF)

www.swisspolesportsfederation.com



Thomas Ruegger insiste sur l'importance de la différenciation entre des pratiques qui sont naturellement apparentes mais considérablement distinctes dans leur exécution et usage. Il évoque la différence entre ce que l'on nomme « pole sport » et « *pole dance* ». Le terme de pole sport indique que sa pratique comporte plusieurs niveaux qui déterminent notamment les figures autorisées en compétition⁵. En revanche, en *pole dance* et hors compétition IPSF, les figures permises ne connaissent pas de restrictions. De plus, le pole sport est reconnu comme un sport à part entière pour la raison citée au paragraphe précédent alors que la pratique du *pole dance* ne possède aucune structure de fédération internationale bénéficiant d'un tel degré de reconnaissance.

La SPSF s'engage ainsi à apporter à l'association *Pole Sports France* un appui dans l'organisation de sa première compétition nationale par un partage de documents et de gestion administrative⁶.

Lausanne le 16 décembre 2019


Thomas Ruegger
Président de la SPSF

⁵ Chaque discipline du pole sport possède un code des points ou une réglementation stricte qui permet la mise en place de championnats.

⁶ L'ensemble des termes utilisés dans ce présent document fait référence à la terminologie Suisse. Il est possible que différents termes soient applicables dans d'autres pays.